



Extrait du SNES HORS DE FRANCE

<http://hdf.snes.edu/spip.php?article819>

Réforme du bac, organisation des E3C dans les lycées de l'étranger - vers la fin de l'examen national !



- ACTUALITES -

Date de mise en ligne : vendredi 29 novembre 2019

SNES HORS DE FRANCE

Mise à jour du 29 novembre en fin d'article : rien n'est prêt.

Un groupe de travail sur l'organisation des épreuves communes de contrôle continu (E3C) dans les établissements français à l'étranger a rassemblé le service pédagogique de l'AEFE et les organisations syndicales le 17 octobre.

En France comme à l'étranger : impréparation, renvoi au local, fin du bac national

En amont, le SNES hors de France avait lancé une enquête auprès des sections dans les établissements. Cette enquête confirme, [comme en France](#), l'impréparation institutionnelle et le manque d'information des personnels. Dans 69% des établissements, les collègues estiment qu'ils ne sont pas du tout ou pas assez informés ! Le calendrier ministériel prévoit que ces épreuves débutent dans moins de 3 mois ; or de nombreux points restent au minimum flous, au pire dangereux, et les personnels préparent tant bien que mal les élèves à des épreuves dont ils ignorent les attendus...

Une note ministérielle publiée le 10 octobre a enfin apporté quelques éléments de réponse... mais aussi confirmé que **les E3C font exploser le bac national** ! Lire [la note ministérielle et son analyse par le SNES-FSU](#). Le ministère persiste dans sa volonté d'un **renvoi au local qui dénature complètement le baccalauréat**, laissant chaque établissement décider de l'organisation des épreuves dites "communes" de contrôle continu. Choix des sujets, conditions matérielles d'organisation de l'épreuve... tous les lycées ne feront pas les mêmes choix. Dans ces conditions, comment parler encore de bac national ? On peut en outre concevoir l'ampleur de la **désorganisation des enseignements** et de la **dégradation des conditions d'exercice de nos métiers**.

A titre transitoire, le SNES-FSU demande l'annulation de la première session d'épreuves communes qui doit avoir lieu à partir de janvier et la transformation de la session de juin en épreuves nationales.

Pour informer et mobiliser les collègues contre cette destruction programmée de l'examen national, le SNES-FSU a publié une [version "corrigée" de la note ministérielle, sous forme de tract](#), à diffuser largement dans les établissements.

Mise en oeuvre dans les établissements français de l'étranger

L'AEFE se prépare à la mise en oeuvre des E3C dès janvier, en lien notamment avec les DEC (divisions des examens et concours) de chaque académie partenaire. Nous avons souligné le cadrage largement insuffisant de la note ministérielle, rappelé les revendications nationales du SNES-FSU dont l'annulation par le Ministère de la 1ère session d'E3C. Le SNES-FSU a aussi argumenté pour une note de cadrage spécifique au réseau, afin de limiter, autant que faire se peut, les inégalités entre établissements et les possibles dérives. **Le service pédagogique nous a entendus et préparera une note de cadrage AEFE** qui devra être respectée par tous les établissements à l'étranger, y compris ceux uniquement homologués ("partenaires"). Pour ces derniers, le SNES-FSU a rappelé que la passation des E3C pose de nombreuses questions alors qu'ils ne sont pas habitués à faire passer des épreuves du baccalauréat, qu'ils peuvent disposer de peu de personnels connaissant réellement le système français, et que la notation des épreuves corrigées localement pourrait poser problème...

En amont des E3C, le choix des sujets

La note ministérielle stipule que le choix est "effectué par le chef d'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique". Il faut être clair : **le chef d'établissement n'a aucune légitimité pour opérer un choix de sujet, il doit simplement valider celui de l'équipe pédagogique.**

Quant au **EEMCP2**, ils n'ont aucun rôle particulier à jouer dans le processus du choix, ni plus ni moins que leurs pairs dans l'équipe pédagogique ; l'IPR présente au groupe de travail en a convenu.

Si les **progressions communes** sont encouragées par l'institution, la **liberté pédagogique individuelle** doit être entièrement respectée : il est totalement possible d'avoir des sujets différents dans un même établissement.

Concrètement, **à partir du 1er décembre, l'accès à la banque nationale de sujets (BNS)** devrait être accordé au chef d'établissement. Les sujets seraient alors téléchargeables. Il faudra donc obtenir que ces sujets soient **diffusés à tous les collègues concernés. Le choix des sujets devrait se faire selon le calendrier des DEC en janvier**, d'où des situations très différentes dans le réseau .

Le déroulement des épreuves

Un cadrage calendaire a été fixé par la DGESCO : les épreuves ont lieu **à partir du 20 janvier**.

L'AEFE, se réfugiant derrière la note ministérielle, ne donnera pas des consignes de banalisation des cours de première, mais ceci reste totalement possible et même indispensable. En effet, un **temps banalisé dans l'établissement** s'impose lorsqu'il y a un sujet unique, puisque les classes n'ont pas cours dans la même discipline à la même heure.

Les établissements devront organiser matériellement les épreuves de façon à assurer la **sérénité des épreuves** qui durent souvent deux heures (regroupement dans une partie de l'établissement par exemple). Nous avons insisté sur la **nécessité d'assurer une surveillance sérieuse** car ce sont des épreuves de baccalauréat. Donc nous demandons que dans la note de cadrage, l'Agence recommande d'affecter deux surveillants par salle, de répartir les élèves dans les salles de manière à ne pas en avoir 35 entassés, de disposer les tables dans un mode examen... L'AEFE rétorque que ce sont des épreuves de contrôle continu ; certes, mais rien n'empêche de mettre les candidats en situation de réussite.

La **permutation LVA et LVB** reste possible au moment de l'inscription en novembre, selon l'IPR présente au groupe de travail.

La dématérialisation de la correction

Elle est obligatoire du fait de ses conséquences techniques sur les logiciels Cyclades (inscription des élèves), Santorin (correction des copies) et Imag'in (missions, déplacements, indemnités). **La correction se fera donc sur Santorin pour les E3C, mais continuera à se faire sur Viatique pour les épreuves de terminale cette année !** Viatique est le logiciel utilisé jusque là par l'AEFE pour le bac, et il le sera aussi pour le brevet jusqu'en 2021, date de fin du contrat. Les collègues apprécieront de devoir jongler avec deux systèmes... Quant aux copies, elles ne seront

pas identiques à celles du bac actuel. Pour faciliter le tout, les établissements devront vérifier la **compatibilité des scanners entre Santorin et Viatique** !

La correction des E3C

L'Agence assure que le système de correction assurera **l'anonymat de la copie et de la correction**, nous y tenons absolument. Pour cela, l'Agence préconise un brassage ou une **mutualisation entre plusieurs établissements**, si le nombre de professeurs dans la discipline est trop limité au sein d'un établissement.

Vivier de correcteurs : il est défini par les services coordonnateurs, à partir des informations des établissements. Comme on nous rétorque que c'est du contrôle continu, le vivier naturel est donc celui des **professeurs de 1ère**. Aussi, **la charge de correction doit correspondre au nombre d'élèves que le correcteur a en 1ère**.

Décharge de cours ; nous l'avons demandée. L'AEFE refuse de donner une consigne précise en ce sens, toujours au prétexte qu'il s'agit de contrôle continu. Mais rien ne l'interdit et localement, c'est donc possible. Nous avons aussi demandé **que les délais de corrections soient les plus longs possible** . Pour cela, les épreuves doivent avoir lieu le plus tôt possible, et la remontée des notes le plus tard en fonction du calendrier de la DEC de l'académie partenaire).

Nous avons exigé que **l'accès aux ordinateurs dans l'établissement** soit prévu, comme pour la correction du bac actuel. L'équipement informatique personnel n'est pas exigible, et la qualité aléatoire des connections internet dans certains pays peut obliger à corriger au lycée.

Rémunération : elle n'est **pas prévue pour l'heure !!** La **pression du SNES-FSU auprès du Ministère** a toutefois permis de s'acheminer vers une rémunération, **sa forme est encore en discussion** : création d'une indemnité fixe ou bien IJE (indemnités de jury d'examen comme c'est le cas pour le bac actuel) ? Le SNES HDF, comme le SNES national, soutient cette dernière solution. S'il s'agissait de créer une nouvelle indemnité, cela nécessiterait ensuite la publication d'un arrêté spécifique pour pouvoir la transposer à l'AEFE, et quand on sait la diligence de l'Agence à transposer certaines indemnités, toujours pas effectives pour les personnels d'enseignement et d'éducation du réseau plusieurs années après leur mise en place par le MEN..., on préfère éviter cette "solution" !

L'harmonisation des notes

Les commissions d'harmonisation porteront désormais, avec les E3C, **uniquement sur les écarts statistiques des moyennes**. Ce n'est donc pas copie par copie, mais par lots de correcteurs que l'harmonisation sera effectuée. Ces commissions doivent comporter des enseignants, pas nécessairement les EEMCP2 : l'IPR présente au groupe de travail en convient .

Casse de la dimension nationale du baccalauréat, renvoi au local, renforcement des inégalités entre établissements et entre élèves, augmentation de la charge de travail déjà trop lourde pour les personnels... le SNES-FSU continue à combattre cette réforme du lycée et du baccalauréat, au sujet de laquelle il avait alerté dès le départ. Beaucoup de questions restent par ailleurs en suspens, à quelques semaines des premières épreuves imposées à marche forcée et dans la précipitation. **En France comme à l'AEFE, le SNES-FSU poursuit ses interventions et ne manquera pas d'appeler de nouveau les collègues à l'action si les conditions de passation de ces épreuves s'avèrent sur le terrain impraticables.**

28 novembre : rien n'est prêt

Ce 28 novembre, le Ministère (DGESCO) vient d'annoncer le report de l'ouverture de la Banque nationale de sujets du 2 au 9 décembre, en raison de problèmes techniques... Le SNES-FSU, qui n'a cessé d'alerter le Ministère sur les risques d'une mise en oeuvre précipitée, réaffirme sa revendication d'une suppression de la première session des E3C. Lire le [communiqué national du SNES-FSU - Bac : rien n'est prêt](#).

<dl class='spip_document_1815 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'>



Note ministérielle corrigée - tract